

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° 2 portant, pour l'année 152 désignation des assesseurs près les Tribunaux des premier et second degrés.

n° 2

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 2 janvier 1952
Numéro JO n° 3 du 01/03/1952	Date du numéro 1 mars 1952

VISAS

- Vu**l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884
- Vu**le décret du 4 juin 1958 relatif à l'organisation de la Justice autochtone à la Côte Française des Somalis
- Vu**l'arrêté du 19142 du 28 octobre 1938 portant application du décret du 4 juin 1938 susvisé
- Vu**l'arrêté du 92 du 26 janvier 1939 concernant les Tribunaux autochtones d'Aïi-Sabieh
- Vu**le décret du 46-1998 du 12 septembre 1946 modifiant l'article 2 du décret du 4 juin 1938 susvisé
- Vu**le Décret n° 46-2232 du 16 octobre 1946 complétant le décret du 30 avril 1946 portant suppression de la Justice autochtone en matière pénale
- Vu**les propositions des Commandants de Cercles; Après avis du Procureur de la République, Chef du service judiciaire,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont nommés, pour l'année 1952, assesseurs près les Tribunaux du premier et du second degré de la Côte Française des Somalis, les Notables dont les noms suivent : CERCLE DE DJIBOUTI TRIBUNAL DU PREMIER DEGRÉ Coutume Dankalie Assesseurs titulaires : MM. Dini Mohamed, Adael, Mabarabout, Marabout (quartier n°) ,Aref Bourhan, Hassobs, chef du quartier européen. Assesseurs adjoints : MM. Mohamed Ali, Badoits-Mels chef de quartier n° 4: Oumed Abdallah, Hassoba, commerçant (quartier n° 1). Coutume Somalie Assesseurs titulaires : MM, Sougue Miguil, Issa Fourlaba, commerçant (quartier n° 6): Moussa Galié, Gadahourcy, employé aux Messageries Maritimes (domicilié au quartier n° 4). Assesseurs adjoints : MM. Cheick Faye, Issa Marnassan, Imam de Mosquée (quartier n° 4): Abdtlilahi Ibrahim, Somali Cheikach, commerçant (quartier n° 4) : Hachi Mohamed Ali, Abérawal, Mikaël, commerçant (quartier n° 3). Coutume Arabe Assesseurs titulaires : MM. Saleh Ahmed Ali Koubati, commerçant (quartier européen) ; Ahmed Abdourab, entrepreneur (quartier n°1). Assesseurs adjoints : MM. Mahmoud Dorani, entrepreneur (quartier européen) Abdallah Mohamed Moana, commerçant-menuisier (quartier n° 4). Coutume Soudanaise Assesseur titulaire : M. Cheik Abdi, Marabouit (quartier n° 4). TRIBUNAL DU SECOND DEGRÉ Coutume Dankalie Assesseurs titulaires MM. Mohamed Bourhan, Ablé, commerçant (quartier n° 1); Cheik Mohamed Ibrahim, Hassoba, commerçant (quartier n° 2). Assesseur adjoint : M. Aboubaker Amoudou, Mahanlita, employé aux Salines. Coutume Soimale Assesseurs titulaires : MM. Darar Guedi, Issa Ourouéné, chef de quartier n° 1: AGen Issa, Gadahourcy, chef de quartier n° 5. Assesseurs adjoints : MM. Djibba Doudeye, Issa Fourlaba, employé aux Salines ; Ismaël Khaïre, Abéraoual,

ancien sergent-chef de la Milice. Coutume Arabe Assesseurs titulaires : MM. Faki Abdoui Alim, Imam de la Mosquée Hamoudi ; Ali Mohamed Al Chami, commerçant (quartier n° 2). Assesseurs adjoints : MM. Hadji Said Kassim, commerçant quartier n° 4); Tabet Ali, commerçant (quartier n° 4). Coutume Soudanaise Assesseur titulaire : M. Mohamed Bakit, propriétaire de boutre (quartier n° 4). CERCLE D'ALI-SABIEH TRIBUNAL DU PREMIER DEGRÉ Coutume Somalie Assesseurs titulaires : MM. Arre Khaïre, Issa Horoné Rer Dawalé ; Dide Douale, Issa Rer Guédidche Rer Hassan. Assesseurs adjoints : MM. Khaïre Nour, Issa Cdahgob, Rer Chinni : Farah Eltire, Issa Rer Yaroun. TRIBUNAL DU SECOND DEGRÉ Coutume Somaie Assesseurs titulaires : MM. Hadj Khaïre Kavad, Issa Rer yaroun ; Ahmed Arbi Issa Fourlaba Ammahdlé. Assesseurs adioints : MM. Eimi Odah, Issa Odahgob ; Waberi Assowe, Issa Fourlabs. CERCLE DE DIKHIL TRIBUNAL DU PREMIER DEGRÉ Coutume Dankaaie Assesseurs titulaires : MM. Moussa Dana, Akel Debné ; Arbahin Moussa, Akel Adorassou. Assesseurs adjoints : MM. Oumar Gonale, Akel Debné ; Odoum Sanalasse, Akel Adorassou. Coutume Somalie Assesseurs titulaires : MM. Arte Elmi, chef de village ; Waberi Doudeye, Akel Issa. Assesseurs adjoints : MM. Waberi Oufane, Issa, commerçant ; Hassan Boulale, Issa, commerçant. Coutume Arabe Assesseurs titulaires : MM. Alwan Chamsan, commerçant ; Mohamed Hessian, agent de l'Administration. Assesseurs adjoints : MM. Ahmed Alaoui, commerçant ; Abdourahman Koubech commerçant. TRIBUNAL DU SECOND DEGRÉ Coutume Dankalie Assesseurs titulaires : MM. Arbahim Anfade, Akel General ; Loïta Houma, Akel Debné. Assesseurs adjoints : MM. Hamadi Odoum, Akel Adorassou ; Abdallah Gaditto, Akel Adorassou. Coutume Somalie Assesseurs titulaires : MM. Waaïs Roble, Akel Général, Issa ; Hadji Moussa, commerçant. Assesseurs adjoints : MM. Elmi Affasse, Issa, Cadi : Hadii Farah, Issa, commerçant. Coutume Arabe Assesseurs titulaires : MM. Saïd Abdou, Immam, commerçant ; Sef. Ali, commerçant. Assesseurs adjoints : MM. Hadji Ali, commerçant ; Saïd Abdallah, planton de l'Administration. CERCLE DE TADJOURAH TRIBUNAL DU PREMIER DEGRÉ Coutume Dankalie Assesseurs titulaires : MM. Ali Omar Gadile, Akel Séka-k-Hassoba ; Mohamed Houmed, Akel Garaissa. Assesseurs adjoints : NM. Maki Ibrahim, Imam ; Mohamed Ali, commerçant. Coutume Arabe Assesseurs titulaires : MM. Saïd Abdallah, Nacouda : Taher Saleh, commerçant. Agssesseurs adjoints : MM. Hadi Mouchid, artisan : Ali ismaïl, commerçant, TRIBUNAL DU SECOND DEGRÉ Coutume Dankalie Assesseurs titulaires : MM. Houmed Habib, Vizir de Tadjourah; Chehem Daoud, Akel Fokba-k-Derméla. Assesseurs adjoints : MM. Houmed Ibrahim Banoïta, notable ; Gadito Rouffa, Akel Data Ablé. Coutume Arabe Assesseurs titulaires : MM. Abdallah Bataye, commerçant ; Omar Maïloulid, commerçant, Assesseurs adjoints : MM. Ali Mohamed Behem, artisan : Mohamed Awad, commerçant. SUBDIVISION ADMINISTRATIVE d'OBOCCK Coutume Dankalie Assesseurs titulaires : MM. Ali Mohamed Warky, Akel : Dagueh Youssouf, chef de village. Assesseurs adjoints : MM. Abdallah Houmed, commerçant : Meke Abdallah, commerçant: Coutume Arabe Assesseurs titulaires : MM. Saleb Ragueh, commerçant : Chamsan Saleh, commerçant. Art. 2.— Le present arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur.N. SADOUL.